



22 mars.

par Alexis Deswaef, Président LDH

Article de conclusion de

l'Etat des droits de l'Homme en Belgique.

Rapport 2016-2017

7 h 58. Deux explosions dans le hall des départs de l'aéroport international de Bruxelles.

9 h 11. Une explosion dans la rame de métro à la station Maelbeek.

32 morts.

340 blessés.

Sans compter les proches, les familles, les amis, les collègues...

Et tout un peuple, touché en plein cœur.

Dans ces conclusions sur l'Etat des droits de l'Homme en Belgique en 2016, c'est à toutes les victimes des attentats de Bruxelles que je souhaite rendre hommage.

Nos pensées, pleines de compassion et de solidarité, sont avec elles.

On n'oubliera jamais.

Pour les embrasser toutes, j'en citerai trois qui m'ont marquée.

Un moment fort de l'année 2016 restera la leçon d'humanité offerte durant le journal télévisé par Michel Visart, papa de Lauriane, jeune adulte passionnée de justice et d'équité, tuée dans le métro de Maelbeek. Frappé par une violence aveugle qui lui aura coûté son enfant, il nous invite à tendre la main contre la haine et refuse de parler de guerre de religion ou de civilisation. Son témoignage vaut tous les discours.

Le plus beau message d'amour, c'est le Molenbeekois Mohamed El Bachiri qui l'a donné pour l'amour de sa vie et mère de ses enfants, Loubna Lafquiri, prof de gym dans une école à Schaerbeek, tuée dans le métro de Maelbeek. Il appelle au jihad, mais pas à n'importe lequel des jihad : il appelle à celui qui incite à aller vers l'autre, différent, pour lui sourire. Il appelle au jihad d'amour.

Sandrine Couturier se trouvait dans la rame de métro qui a explosé. Elle en est sortie blessée, couverte de brûlures. Soignée physiquement, elle reste marquée psychologiquement : «Je ne peux me reconstruire sur de la haine... J'ai besoin, pour me réparer, de paix, de sérénité, bien davantage que de sécurité.» Avec une autre victime, elle sort un livre témoignage un an après les attentats. Elle partage généreusement son chemin de reconstruction avec un message d'espoir et d'ouverture à l'autre.

Le plus remarquable dans les témoignages de ces trois personnes, c'est l'absence totale de haine.

Respect.

La LDH rappelle à chaque fois la légitimité et la nécessité de la lutte contre le terrorisme. Il est du devoir de chaque gouvernement de garantir la sécurité des citoyens et de veiller à ce que les citoyens puissent jouir de leurs droits fondamentaux et libertés individuelles dans l'espace public. L'impérieuse nécessité de lutte contre le terrorisme peut justifier des mesures réduisant certaines libertés. Toutefois, il faut respecter le principe de proportionnalité, une limite dans le temps et un contrôle démocratique, le tout dans le respect de l'Etat de droit, qui ne peut se réduire à des arguties juridiques quoi qu'en disent certains.

Le danger qui guette nos gouvernements est d'amener le citoyen à sacrifier ses droits et libertés pour une illusion de sécurité. C'est le piège que les terroristes nous tendent. Ne leur offrons pas cette victoire.

En Belgique, les législations anti-terrorisme remontent à 2003. Elles n'ont cessé d'être élargies, par couches successives, par des législations floues, aux définitions vagues et imprécises. La LDH demande depuis une dizaine d'années une évaluation des législations anti-terroristes existantes avant le vote de nouvelles lois. En 2015, le gouvernement avait annoncé 30 mesures pour lutter contre le terrorisme. Les 12 mesures annoncées au lendemain des événements à Verviers et les 18 mesures après les attentats de Paris démontraient que pour lutter contre le terrorisme, notre gouvernement avait opté pour une réponse ultra sécuritaire.

Et le 22 mars 2016, des attentats ont touché Bruxelles.

Un regard critique sur les mesures du gouvernement

Les mesures prises sont-elles compatibles avec les droits fondamentaux et les libertés individuelles ? Et sont-elles efficaces pour lutter contre le terrorisme ?

Cela mérite à tout le moins un regard critique sur les mesures annoncées par le gouvernement, parfois dans la précipitation ou sous le coup de l'émotion, le débat démocratique au Parlement ayant parfois laissé la place à l'« émocratie », avec des ministres se lançant dans une surenchère sécuritaire et guerrière, surfant sur les peurs légitimes du citoyen-électeur. Sur le sujet de l'anti-terrorisme, comme sur la migration, la tentation populiste se retrouve aussi de ce côté-ci de l'Atlantique.

Les militaires dans les rues, annoncés comme une mesure temporaire et exceptionnelle, sont maintenant présents dans le paysage urbain depuis plus de deux ans et ne semblent pas prêts d'en sortir. Leur plus-value est pourtant contestée par les syndicats militaires et policiers eux-mêmes. Il est vrai que leur présence n'a pas permis de prévenir les attentats du 22 mars. Avec ces budgets, ne faudrait-il pas plutôt renforcer la police, dont c'est la mission ?

Une série de mesures annoncées ou déjà votées illustrent la volonté du gouvernement - l'exécutif - de s'arroger des pouvoirs au détriment du parlement et des juges. Or, l'équilibre entre le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire est le principe de base en démocratie. Une stricte séparation des pouvoirs est garante de l'Etat de droit et du fonctionnement démocratique de notre société.

Si certaines mesures sont abandonnées car juridiquement irréalisables (la mise sous bracelet électronique de toute personne qualifiée de dangereuse), d'autres sont votées (l'extension des méthodes particulières de recherche) ou en discussion (prolongation du délai de garde à vue de 24 à 72 heures). Ces mesures participent toutes d'une dangereuse tendance du pouvoir exécutif à s'arroger les pouvoirs du judiciaire.

D'autres mesures peuvent constituer des entraves majeures aux droits fondamentaux. La garde à vue portée à 72 heures peut provoquer beaucoup de dégâts pour une personne interpellée puis relâchée au bout de trois jours avec un simple «Vous pouvez rentrer chez vous». Comment justifier dans son entourage familial, social ou professionnel qu'on a disparu de la circulation pendant trois jours «pour rien». L'argument que des pays voisins connaissent des gardes à vue plus longues encore est un peu court. En Belgique, nous pouvons être fiers que toute personne arrêtée a la garantie de comparaître dans les 24h devant un juge indépendant qui devra statuer sur son sort. Pourquoi renoncer à cette garantie citoyenne dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ? Au contraire, les arrestations après les attentats de Paris, sans la moindre inculpation, ont démontré que ce droit était fondamental pour les nombreux citoyens qui avaient été interpellés à tort. Et le manque de moyens humains et financiers comme argument pour donner plus de temps aux enquêteurs pour effectuer les premières vérifications ne pourrait justifier de mettre à mal à ce point les libertés individuelles.

La perquisition de nuit a été votée, alors qu'elle était interdite entre 21h et 5h. Était-ce vraiment nécessaire de diminuer un peu plus la protection du domicile ? Sachant qu'une perquisition 24h sur 24 est déjà possible en cas de flagrant délit, y a-t-il eu de nombreux cas où une perquisition aurait dû pouvoir se faire à 4h du matin ?

Le screening des emplois sensibles a pu constituer une discrimination envers nos concitoyens d'origine musulmane. Des agents de sécurité ou des bagagistes à l'aéroport ont été suspendus de leurs fonctions. Tous sont d'origine musulmane. Parfois, après de très nombreuses années de service exemplaire, ils risquent de perdre leur emploi.

La déchéance de nationalité est une discrimination de plus en créant de facto deux catégories de citoyens : ceux dont la nationalité ne pourra jamais être retirée et ceux qui pourront la perdre. En plus, pour prétendument résoudre le cas de quelques dizaines de jeunes partis combattre en Syrie, le message qui est envoyé à la communauté belgo-marocaine ou belgo-turque est désastreux : quelle que soit votre intégration exemplaire en Belgique, votre nationalité ne vaudra jamais la nôtre puisque vous pouvez la perdre. Pour les spécialistes de l'anti-terrorisme, une telle mesure est non seulement inefficace pour lutter contre le terrorisme, elle est contre-productive.

Certaines mesures organisent le « contrôle de masse ». Le fameux *Passenger Name Record* (PNR) qui enregistre les données de tous les passagers qui prennent l'avion -en ce compris le choix du menu halal à bord !- a été adopté par la Belgique avant même que l'Europe se mette d'accord sur un PNR européen. Le ministre de l'intérieur souhaite l'étendre à tous les transports internationaux...

L'enregistrement des plaques minéralogiques de toutes les voitures sur les grands axes routiers permet désormais non seulement de surveiller les déplacements de tous les citoyens mais de reconnaître visuellement le conducteur et la personne assise à la place du passager. « Celui qui n'a rien à cacher, n'a rien à craindre », non ? Non : « *Celui qui n'a rien à cacher, ne doit pas être surveillé* » ! Le fantasme de la surveillance de masse a la peau dure. Comment peut-on croire qu'en surveillant 11 millions de Belges, nous serons mieux protégés qu'en surveillant les personnes dangereuses, alors que les moyens humains et financiers sont forcément limités, que trop d'information tue l'information et que nous savons depuis les attentats commis ou déjoués que toutes les personnes impliquées étaient connues des services de renseignement ou de la justice ? Pour lutter efficacement contre le terrorisme, il n'est pas nécessaire de surveiller toute la population.

En conclusion, efforçons-nous d'apprendre du passé. Les Etats-Unis nous ont montré ce qu'il ne fallait pas faire : leur *Patriot Act* n'a en rien permis de lutter efficacement contre le terrorisme et Guantanamo a probablement créé plus de terroristes qu'il n'en a rendu inoffensifs.

Vers plus de sécurité... d'existence

Chez nous, les mesures sécuritaires du gouvernement n'ont pas empêché le 22 mars. Cette approche parcellaire et univoque du gouvernement nous semble inefficace pour lutter contre le terrorisme car elle ne s'inscrit pas dans une stratégie globale. Il faut des mesures de proximité, de prévention, avec une police de quartier renforcée et des travailleurs sociaux sur le terrain. Il faut soutenir l'école, le sport et la culture. Des bonnes formations pour les jeunes doivent déboucher sur des vrais emplois. Cela demandera budgets et temps, mais c'est indispensable.

Ensuite, il ne faut pas oublier de s'attaquer aux rouages du financement du terrorisme. Il faut oser s'attaquer à la criminalité financière, aux paradis fiscaux et aux réseaux de blanchiment d'argent.

Enfin, une cohérence dans notre politique internationale ne pourra qu'être bénéfique dans la prévention du terrorisme. La vente d'armes au Moyen-Orient par la Belgique devient indéfendable quand on voit ce qui s'y passe.

L'option, prétendument rassurante, du « tout sécuritaire » ne doit pas permettre au gouvernement de passer sous silence ses manquements en matière de lutte contre les exclusions et la progression des inégalités

Le problème de l'insécurité est avant tout celui de l'insécurité d'existence. Une société plus juste et solidaire constitue aussi un rempart contre le terrorisme.

Dédicace pleine d'émotion à Aline Bastin (29 ans), Gilles Laurent (46 ans), Raghavendran Ganeshan (31 ans), Yves Ciyombo Cibuabua (28 ans), Sabrina Fazal (24 ans), My Atlegrim (30 ans), Mélanie Defize (29 ans), Nic Coopman (58 ans), Berit Viktorsson (63 ans), Stephanie (29 ans) et Justin Shults (30 ans), Loubna Lafquiri (34 ans), Adelma Marina Tapia Ruiz (36 ans), Olivier Delespesse (45 ans), David Dixon (51 ans), Léopold Hecht (20 ans), Elita Weah (41 ans), Bart Migom (21 ans), Patricia Rizzo (48 ans), Jennifer Garcia Scintu (29 ans), Lauriane Visart (27 ans), Jing Quan Frank Deng (24 ans), André Adam (79 ans), Fabienne Vansteenkiste (51 ans), Sascha (26 ans) et Alexander (29 ans) Pincowski, Janina Panasewicz (61 ans), Johan Van Steen (58 ans), Rosario Valcke (57 ans), Bruce Douglas Baldwin (66 ans), Gail Minglana Martinez, (41 ans), Marie Lecaille (68 ans) et Janina Grazyna Panasewicz (61 ans).